



Mouvement Plus Facile

L'association, son origine

- Notre association a été créée en 2006, sous l'impulsion de notre ami Daniel Plenois, UFR, aujourd'hui décédé.
- Nous poursuivons son engagement pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Notre devise est "Aide et Défense" des personnes en situation de handicap

Ce qu'on appelle le handicap est bel et bien l'obstacle qu'un individu rencontre pour accomplir les gestes de la vie courante, et non pas la déficience dont il est frappé. Abolir l'obstacle, abolit le handicap !



Mouvement Plus Facile

Nos activités et interventions

Commissions d'arrondissement d'Évry et Étampes
Sous-Commission départementale de l'Essonne (dérogations)
Maison Départementale des Personnes Handicapées
Commissions Communales d'Accessibilité
Commissions Intercommunales d'Accessibilité
Commissions d'Ouvertures au public
CCAS, Réunions plénières en Préfecture
Diagnostics d'accessibilité avec notre partenaire
Accessibilités Handicap et Environnement



Mouvement Plus Facile

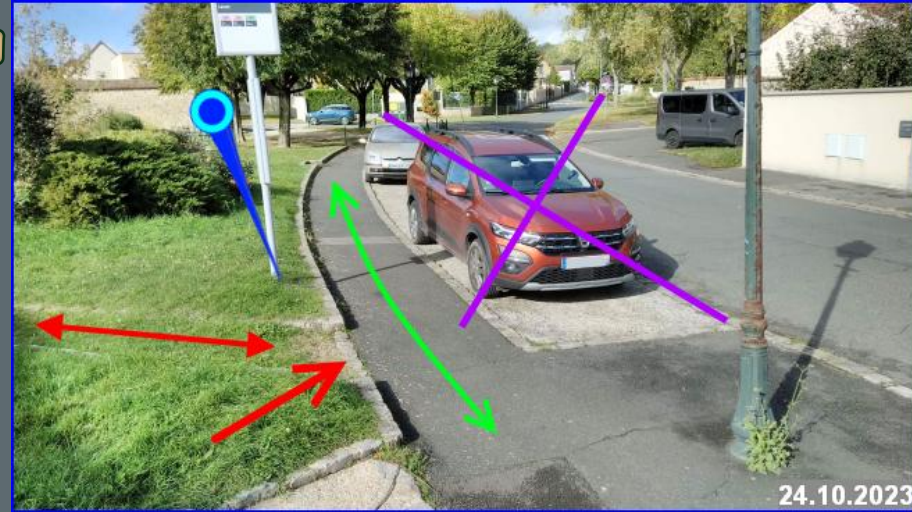
Les lieux pour lesquels nous sommes intervenus

Angerville, Angervilliers, Armentières en Brie, Arpajon, Coulombs en Valois, Ballainvilliers, Bondoufle, Bouray sur Juine, Brétigny, Clémont sur Cher, Corbeil, Étréchy, La Ferté Gauché, Linas, Lisses, Longjumeau, Mauchamps, Montgeron, Pomponne, Saint-Germain-lès-Arpajon, Saint-Yon, Villabé,

Et aussi la CCPL et la CAESE

Interventions de notre partenaire

Les relevés de terrain



Interventions de notre partenaire

Document de travail

Titre : Rue du Gord 3/3

Cheminement : Gord

Répertoire : Gord

N°id1 : 171318

N°id3 : 171654

N°id3 : 172153

N°id4 : 999999

5 440 €

19 780 €

171318 13

C:\Users\Michel PC\Documents\AHE\Etréchy\Gord\Gord3_SIG.png

angle de la rue du Haut Puits

Cheminement : 4,0

639943.802 6821771.560 82.117 0.878

Constat : De chaque côté de la voie, ressauts de 11cm, absence de BEV. Absence de marquage au sol. La largeur relevée de mur à mur au plus étroit est de 5 mètres.

Obligation : De chaque côté de la voie, abaisser les trottoirs inférieurs aux 2cms à bords arrondis et placer les BEV. Positionner les bandes de marquages au sol et placer la rue du Haut Puit en zone 20, dite de rencontre.

églementatio

note libre : La rue du Haut Puits est trop étroite (minimum à 5,00 m) pour y placer un seul trottoir unique de largeur minimale à 1,40m.

Défaut Circulation

171654 14

C:\Users\Michel PC\Documents\AHE\Etréchy\Gord\Gord3_SIG.png

poteau au n 28 30

Cheminement : 80cm

639905.434 6821781.801 81.637 1.239

Constat : Le passage, limite inférieur aux 80cm, empêche la circulation des Utilisateurs de Fauteuil Roulant

Obligation : Placer un poteau au plus proche du mur et dont le bas du panneau est situé à + de 2,2m du sol.

églementatio

note libre

Défaut Circulation : Texte libre

172153 15

C:\Users\Michel PC\Documents\AHE\Etréchy\Gord\Gord3_SIG.png

Pp angle du Bd St Vincent

Passage_Piétons : 2,0

639845.064 6821789.209 81.704 0.748

Constat : Ressaut de 12cm au droit du passage piétons. BEV non contrastée sur le boulevard Saint Vincent côté pair.

Obligation : Abaisser le trottoir à 2cm inférieur et à bords arrondis. Remplacer la Bande d'Eveil à la Vigilance NON CONFORME par un modèle contrasté comme précisé par la norme NFP 98-351.

églementatio

note libre

Défaut Circulation : Rappel à la Loi

Tableau des bons contrastes en luminiscence supérieurs aux 70%

Orange	Blanc	Cis	Noir	Bleu	Rose	Violet	Vert	Orange	Bleu	Jaune
79	84	32	38	1	57	1	24	67	82	
14	1	1	89	80	38	75	76	52	79	
75	82	21	47	7	58	11	12	56		
44	88	44	76	38	12	47	58			
72	88	11	53	18	43	9				
74	74	3	58	22	48					
31	48	37	73	55						
77	84	29	43							
89	91	58								
68	78									
28										

Document

Tableau des contrastes, à utiliser systématiquement sur tous les supports conformément à la norme NFP 98-351; ... BEV, Marquages au sol, poteau ou potelets



Mouvement Plus Facile

Les membres

Certains d'entre-nous sont, ou ont été maires-adjoints, conseillers municipaux chargés du social et/ou du handicap.

Nos 75 contacts ou membres sont des personnes ayant "intérêt à agir" pour eux-mêmes, leur famille ou leurs proches.

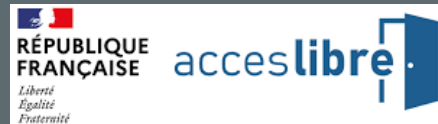
Les membres du bureau sont tous impliqués au niveau local ou préfectoral



Mouvement Plus Facile

Notre objectif

- Permettre la transversalité entre les administrés se sentant discriminés en matière d'accessibilité, d'inclusion et l'administration, la société en général.
- Permettre la transversalité entre les collectivités et les personnes en situation de handicap, par la mise en relation des compétences pour favoriser le respect de la loi d'égalité des chances (2005-102 du 11 février 2005)
- Proposer des solutions permettant l'accessibilité pour tous les usagers
- Suivant proposition de la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité, informer du dispositif "Accesslibre" ci-dessous, pour mettre à jour l'accessibilité des ERP de la commune sur la plateforme collaborative.





Mouvement Plus Facile

Vous remercie pour votre attention

Nos partenaires



" Les handicapés ne cherchent pas à vivre moins mal dans un monde d'exclusion, ils aspirent à vivre le mieux possible dans un monde universellement adapté. "



Contacts :

Mouvement Plus Facile, Mairie, 34 rue Nationale 91670 Angerville mouvement.plusfacile@laposte.net

Association déclarée en sous-Préfecture n 0911004965 Siret 517 554 093 000 16 APE 9499Z